

Instruction n° DGOS/RH3/2016/105 du 1er avril 2016 relative aux modalités d'application du cumul emploi-retraite (CER) aux personnels médicaux des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

01/04/2016

"La circulaire interministérielle n°DSS/3A/2014/347 du 29 décembre 2014 [...] rappelle les conditions dans lesquelles il peut être recouru au cumul emploi-retraite (CER). La présente instruction vise à améliorer l'information des employeurs et des agents sur les modalités d'application de la législation aux personnels médicaux recrutés par les établissements publics de santé dans le cadre d'un CER et à permettre la meilleure utilisation de ce dispositif".